

UNE CONSTITUANTE FAVORISERA LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANTON



Jean-Noël Rey
Président de la Chambre France-Suisse
pour le commerce et l'industrie, ancien conseiller national

De nouvelles institutions font partie intégrante des conditions-cadre d'un Etat libéral et social. Le rapport R21 a montré le chemin des réformes à entreprendre, mais le Grand Conseil lui a coupé les ailes. Seule une Constituante sera à même de doter le Valais d'institutions modernes, indispensables au développement économique du canton.

Le 3 octobre 2012, le rapport dit R21 « Territoire et institutions du XXI^e siècle en Valais » était publié. Durant quatorze mois, la Commission extra-parlementaire a examiné les structures des institutions cantonales. Son constat est sans équivoque et prometteur: la Constitution du Valais, qui date du XIX^e siècle pour certaines dispositions, doit être adaptée aux réalités économiques, sociales et politiques du siècle actuel. Mais le 12 mars 2015, une majorité de circonstance du Grand Conseil met bas l'édifice patiemment bâti, qui visait « davantage de démocratie et plus d'efficacité à travers l'adaptation des structures ». Des nombreuses propositions du rapport R21 ne reste que la modification du mode d'élection du Grand Conseil, certes importante, mais incontournable, car imposée au Valais par le Tribunal fédéral!

Personnellement, je ne suis pas étonné de ce résultat. Le ver était dans la pomme du rapport R21, qui confiait au Conseil d'Etat et au Grand Conseil le soin de procéder aux réformes préconisées! Comment demander aux principaux intéressés de se réformer et de modifier les règles du jeu assurant leur fondement, surtout dans cette phase de turbulence politique sans véritable majorité politique stable! Pour réussir le tour de force institutionnel, il aurait fallu oser innover et transmettre le

flambeau à une Assemblée constituante, élue par le peuple, qui, au-delà de toute contingence politique, aurait eu comme objectif de moderniser la Constitution cantonale afin de doter le Valais des conditions-cadre d'un Etat libéral et social.

Les cantons de Vaud et de Genève ont franchi ce pas, sachant que l'enjeu de l'environnement social, politique et culturel est primordial dans le développement économique. Le peuple valaisan peut corriger le tir en acceptant l'élection d'une Constituante, qui aurait la tâche de moderniser sa Constitution pour se doter des institutions politiques adaptées au XXI^e siècle.

Adapter le cadre institutionnel

Cet exercice indispensable ne vise pas à satisfaire une quelconque ambition politique, mais avant tout à favoriser le développement économique du canton en le dotant d'institutions dépoussiérées des scores héritées d'autres siècles, quand le Valais était encore plutôt réfractaire à l'industrie et borné par un modèle corporatiste pastoral. Aujourd'hui, un terreau favorable à l'esprit d'entreprise et à la prise de risque s'est installé dans le Vieux Pays, favorisé depuis les années nonante par la création de nombreuses écoles dans le domaine tertiaire et l'adhésion à la HES-SO. L'accueil d'un campus de l'Ecole polytechnique fédérale avec onze chaires universitaires ne fera que renforcer ce phénomène. D'ailleurs, les autorités politiques l'ont bien compris, puisque dès 2006 elles ont décidé de réorienter fondamentalement la stratégie de développement économique du canton avec le projet phare The Ark. Celle-ci vise la compétitivité, la création de valeur ajoutée et l'amélioration des conditions-cadre en s'appuyant sur les villes et en s'articulant autour de pôles novateurs comme les sciences de la vie, les technologies de l'information et des télécommunications, ainsi que des systèmes industriels liés au secteur de l'énergie.

Or, il existe aujourd'hui comme une dichotomie entre les ambitions économiques du canton et ses institutions politiques. Depuis les travaux d'économistes chevronnés comme Michel Aglietta et Robert Boyer (théoriciens de

la Régulation), on sait que le cadre politique est également d'une grande importance dans l'explication du développement économique d'un territoire. Analysant les systèmes de croissance, ces économistes ont observé qu'il existait plusieurs systèmes d'accumulations capitalistiques variant en fonction des Etats, indépendamment du fonctionnement plus ou moins libre du marché. Chaque Etat développe ainsi son propre système économique en fonction de ses institutions. Par ailleurs, les mêmes actions peuvent avoir des effets différents en fonction des systèmes institutionnels. Ils ont donc conclu que le contexte, dans lequel est établi un certain capitalisme, est aussi important pour son bon fonctionnement que le système lui-même. Dans cette perspective théorique, les enjeux des environnements social, politique et culturel sont essentiels pour comprendre l'histoire économique d'un territoire et pèsent lourdement sur le développement économique d'un pays. Ramené au Valais, cela signifie qu'il ne suffit pas d'innover en matière économique, mais qu'il faut également adapter le cadre institutionnel. Notre canton connaît encore des préfets et sous-préfets de district, vieil héri-

tage de la période napoléonienne et survivance des anciens dizains du Valais épiscopal. Plus de la moitié des communes valaisannes regroupent moins de 1000 habitants et près du tiers des communes comptent moins de 500 habitants. Cela contribue sans doute à entretenir un régionalisme exacerbé. Le Parlement cantonal de fait, avec ses 130 députés et 130 suppléants, comprend plus de membres que l'Assemblée fédérale. Les élections successives sur un laps de temps court, des autorités communales en automne, des membres du Parlement et du Conseil d'Etat au printemps, non seulement sollicitent fortement les partis politiques, mais provoquent aussi un déficit de candidats. Et que dire des dispositions étriquées en matière d'élection du Conseil d'Etat, des assemblées primaires peu fréquentées, des conseils de district somnolents et des conseils bourgeois héritages du XIX^e siècle!

Tout cela alourdit le système, alimente un surcoût dans le fonctionnement institutionnel et mobilise un personnel politique surdimensionné. Je ne plaide pas pour moins de démocratie, mais en faveur d'une meilleure démocratie, grâce au travail modernisateur d'une Constituante.



Avec ses 130 députés et 130 suppléants, notre Parlement cantonal comprend plus de membres que l'Assemblée fédérale...